

Opérationnalisation des concepts d’informalité et élaboration des comptes des unités de production informelles : l’expérience de l’enquête nationale sur l’emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2005)

**René Aymar Bertrand Amougou
Anaclet Désiré Dzossa
Joseph Fouoking
Stéphane Nepetsoun
Joseph Tédou¹**

L’enquête nationale sur l’emploi et le secteur informel (EESI) réalisée au Cameroun en 2005 fait suite à une première enquête menée uniquement à Yaoundé en 1993. Les notions d’enregistrement administratif et de la comptabilité formelle utilisées pour définir le secteur informel ont évolué entre les deux dates. De même le développement récent d’emploi informel semble être dorénavant une alternative plus pratique à la notion de secteur informel. Au terme de la collecte et de l’exploitation des données, nous faisons ressortir trois principaux problèmes à savoir : i) la détermination de l’univers des UPI à considérer dans l’analyse, ii) le problème de reconstitution des comptes des UPI et enfin, iii) le problème d’annualisation des agrégats économiques. C’est dans cette perspective qu’après plusieurs années de réalisation d’enquêtes sur le secteur informel en Afrique en général et au Cameroun en particulier et compte tenu du poids de ce secteur dans les économies de nos pays, il importe de faire le point sur les difficultés de collecte et d’exploitation des données, et de partager les expériences. Cette démarche vise à mieux critiquer les dispositifs d’enquêtes sur le secteur informel et à aboutir à des méthodes de collecte plus adaptées aux réalités locales.

¹ *Directeur Général de l’INS du Cameroun, josephthedou@yahoo.fr*

Introduction

Le présent article porte sur le bilan méthodologique de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) de 2005² au Cameroun³. Après l'enquête pionnière 1-2-3 réalisée à Yaoundé en 1993, l'EESI 2005 est la première expérience menée au niveau national pour ce type d'enquête au Cameroun. L'article comporte deux parties :

- l'analyse des réponses apportées aux questions d'opérationnalisation des concepts ;
- l'élaboration des comptes d'une Unité de Production Informelle (UPI).

Réponses apportées aux questions d'opérationnalisation des concepts

Définitions de l'informel : choix effectués lors du traitement de l'EESI

Suivant les recommandations formulées par le Bureau International du Travail (BIT) lors de la 13^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (1982), révisée de la 15^{ème} CIST en 1993, la définition du secteur informel retenue par le système *d'enquêtes 1-2-3* est la suivante : toute personne active occupée (au sens de la résolution de 1982 qui propose les critères de définition des populations actives occupées et non occupées), est considérée comme "chef d'unité de production informelle" dans la mesure où elle exerce, dans son activité principale ou dans son activité secondaire, en tant que patron ou pour son compte propre, une activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite.

Lors de l'enquête réalisée à Yaoundé en 1993, l'enregistrement administratif au Cameroun se référait sans ambiguïté au numéro statistique encore appelé numéro SCIFE (Service Central d'Immatriculation au Fichier des Entreprises). En 1996, le numéro SCIFE a été remplacé par le numéro du contribuable issu du fichier des contribuables tenu par la direction générale des impôts. Toutefois, l'exhaustivité et la mise à jour du fichier posent encore problème. De même, les exigences du fisc en matière de comptabilité ont changé : aux régimes fiscaux du réel et de base qui coexistaient avant la réforme en 1996, sont venus s'ajouter le régime du réel simplifié et le régime de

l'impôt libératoire, tous définis suivant le chiffre d'affaires de l'unité de production. Ainsi dans l'enquête EESI 2005, est considérée comme informelle, toute entreprise ne disposant pas de numéro de contribuable ou bien uniquement soumise au régime de base ou de l'impôt libératoire mais dépourvue d'une comptabilité conforme au système comptable OHADA⁴.

Pour la phase 2 de l'enquête EESI, l'unité statistique est l'Unité de Production Informelle (UPI) non agricole. Il s'agit des activités de production des biens et services à l'exclusion des activités agricoles au sens large (l'agriculture, l'élevage y compris l'aviculture et la production de produits dérivés d'origine animale, la chasse et le piégeage, la pêche et la pisciculture). Cependant, le champ de l'enquête inclut les autres activités du secteur primaire, notamment celles relevant du monde rural comme l'extraction des ressources du sol ou du sous-sol (sable, minerais, etc.), l'artisanat de services (poterie, vannerie, fabrication de charbon, défrichage, la cueillette du vin, etc.) ainsi que les activités de sylviculture et d'exploitation forestière (production de bois de feu, etc.) dont il est difficile de dissocier les produits.

Difficultés dans l'opérationnalisation des définitions retenues

Le concept d'emploi et toutes les variables permettant d'appréhender le caractère formel/informel, en particulier la branche d'activité et le secteur institutionnel ont été difficiles à transmettre aux enquêteurs et aux ménages. De même que la nomenclature des emplois, professions et métiers s'est avérée incomplète, peu représentative des emplois dans le secteur privé et ne distinguant pas clairement les fonctions et/ou des niveaux de responsabilités. Mais les difficultés qui méritent d'être soulignées sont liées à :

- la détermination du secteur institutionnel ;
- la détermination de l'activité économique ;
- l'interprétation différente du concept d'informalité selon les institutions.

La détermination du secteur institutionnel

Si pour les employeurs et les indépendants les critères d'informalité ont été bien compris et définis, le secteur institutionnel des travailleurs dépendants (employés, aides familiaux, apprentis) s'est avéré plus difficile à déterminer. Ces derniers n'étant pas interrogés sur la tenue de la comptabilité écrite par l'entreprise dans laquelle ils travaillent, car ils sont peu à même de connaître l'information, seuls les deux critères de l'enregistrement et de la

² Tout au long de cet article l'enquête sera notée en abrégée « EESI 2005 » ou EESI 1 s'agissant de la première de la série.

³ Pour de plus amples informations, le lecteur pourra consulter le document publié par l'INS sur le bilan méthodologique de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) 2005 (cf. références bibliographiques).

⁴ Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

taille de l'entreprise ont été retenus pour les travailleurs dépendants. Aussi, tous les établissements de plus de 10 personnes ont été automatiquement considérés comme appartenant au secteur formel. Par ailleurs, l'obtention d'un bulletin de salaire n'est pas systématique au Cameroun et ne peut donc être utilisé comme un critère pour définir le caractère formel ou non de l'entreprise dans laquelle est employé un salarié.

La détermination de l'activité économique

La notion d'activité économique a posé des difficultés tant en phase 1 (enquête sur l'emploi) qu'en phase 2 (enquête sur le secteur informel). En effet, cette notion, telle que définie par le BIT, n'est pas vraiment adaptée au contexte des pays africains en raison du dysfonctionnement ou de l'absence des réglementations qui doivent régir le marché du travail. C'est pour cette raison que l'on a été amené en plus des indicateurs classiques que sont le taux d'activité et le taux de chômage à recourir à d'autres indicateurs pour mieux caractériser le marché, par exemple le sous emploi visible ou invisible et la nature des relations entre l'employé et l'employeur.

Durant la phase 1, la détermination de l'activité principale et secondaire constitue une des difficultés majeures. Elle requiert en effet une description détaillée de l'activité, une nomenclature adaptée et une formation rigoureuse de l'équipe d'enquête. Utilisée comme critère de stratification pour constituer la base de sondage de la phase 2, toute erreur sur la branche d'activité entraîne des erreurs qu'il est nécessaire de corriger par un recalcul des pondérations des UPI. Quelques confusions ont été observées notamment entre certaines activités de production et de commerce (confiserie, produits à base de manioc, boulangerie) et de service (restauration). Par ailleurs, la nomenclature officielle des activités s'est révélée parfois incomplète, insuffisamment documentée et présentant parfois des anomalies.

Durant la phase 2, les principales difficultés rencontrées ont concerné le traitement des UPI pluriactives exerçant des activités différentes sur un même lieu, la détermination de l'activité principale pour les UPI dont les activités évoluent au cours de l'année et enfin les erreurs de codification liées au manque d'expérience des équipes d'enquête et aux insuffisances des nomenclatures croisées activités/produits.

Les UPI pluriactives

Une UPI peut comporter plusieurs types d'activités. Aussi, lorsque l'activité dite secondaire est aussi importante que l'activité principale, il est nécessaire de considérer l'existence de plusieurs établissements. Cette convention n'a pu être utilisée

pour les unités de très petite taille en raison de la difficulté de dissocier les charges inhérentes à chaque activité. L'EESI 2005 a considéré cependant la possibilité de prendre en compte les UPI pluriactives bien que cette option puisse entraîner un éventuel biais dans l'analyse des comptes par branche.

La détermination de l'activité principale

L'activité principale est déterminée par le produit qui génère le chiffre d'affaires le plus élevé. Mais l'activité principale d'une UPI peut changer d'une période à une autre au cours de l'année selon la conjoncture. C'est notamment le cas du bâtiment et des travaux publics.

Un autre problème concerne certaines UPI pluriactives, dont le chiffre d'affaires de l'activité supposée secondaire est supérieur à celui généré par l'activité principale. Tel est le cas de plusieurs « call-box » (cabines téléphoniques), où les ventes de cartes téléphoniques sont plus importantes. C'est aussi le cas des UPI de services de santé où les ventes des médicaments représentent le chiffre d'affaires le plus élevé. Ces UPI ont cependant été conservées dans leur activité principale de télécommunication et de santé respectivement.

Les erreurs de codification

La comparaison des branches d'activité des UPI entre les phases 1 et 2 montre un différentiel de 14 %. Ce différentiel est lié soit à des erreurs lors de la détermination de l'activité principale en phase 1, soit à un réel changement d'activité observé entre les deux phases dû à la fois au délai entre les deux collectes et dans la mesure où l'activité en phase 2 est déterminée, pour la plupart des branches, selon le principe du chiffre d'affaires le plus important au cours du mois de référence. Les branches qui présentent les écarts les plus importants sont notamment le commerce, la restauration, les services personnels, la fabrication de produits en bois assemblés, la fabrication de produits à base de manioc, la fabrication de confiserie.

L'interprétation différente du concept d'informalité selon les institutions

Les principales administrations ayant un lien avec les entreprises ont généralement une approche différente du secteur informel. Par exemple pour l'administration fiscale, les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas assujetties à l'impôt ou sont simplement soumises à l'impôt libératoire. L'Institut National de la Statistique et le ministère chargé de l'emploi s'accordent sur la définition du secteur informel suivant les résolutions du Bureau International du Travail. Le ministère chargé du développement urbain et de l'habitat renvoie cette notion aux structures de production de biens et services installées de façon

anarchique. Le ministère chargé de la sécurité sociale considère le secteur informel comme un ensemble d'unités de production non immatriculées à la sécurité sociale, etc. Enfin pour le grand public, le secteur informel fait référence à l'illégalité, ou encore aux activités souterraines ou invisibles. Ces multiples interprétations du secteur informel par les différents publics et utilisateurs rendent ainsi difficile la compréhension des résultats de l'enquête. Aussi, de nombreux efforts ont été faits pour la diffusion et l'interprétation des résultats (rapport sur le bilan méthodologique et premières analyses détaillées, conférences publiques, médias, etc.).

Le secteur informel, l'emploi informel et le travail décent

Contexte

Le dispositif de suivi-évaluation du Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) inclut quelques indicateurs pour le suivi de l'emploi et des revenus. Il s'agit principalement du taux d'activité, du taux de chômage, du taux d'informalité et du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.

Parallèlement le Cameroun a tenu ses premiers Etats généraux sur l'emploi en 2005, sur le thème suivant : «L'emploi, un axe stratégique du développement durable». Dans son discours introductif, le Premier Ministre a tenu à souligner la nécessité de faire de « l'emploi un axe et un objectif stratégique de développement durable, facteur clé de la croissance, bâti autour d'un véritable pacte national pour l'emploi décent, valorisant et librement consenti »⁵. Suite à cette manifestation, un Plan d'Action National pour la Promotion de l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté a été élaboré en décembre 2005 par le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP)⁶. Parmi les axes prioritaires pour lutter contre la pauvreté par la création d'emplois décents, un système d'informations et de gestion du marché de l'emploi et de la formation professionnelle a été mis en place.

Le secteur informel, l'emploi informel et le travail décent

Si la définition du secteur informel se conforme à des normes internationales, en revanche les critères de l'emploi informel et le travail décent restent encore imprécis. Le BIT⁷ considère l'emploi

informel comme non conforme à la législation du travail régissant les relations d'emploi, les droits et la protection des travailleurs, quel que soit l'endroit où l'emploi est exercé dans une entreprise formelle ou informelle ou dans un ménage. Aussi, l'emploi informel inclut les types d'emplois suivants :

- employeurs et travailleurs indépendants occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel ;
- travailleurs à compte propre engagés dans la production de biens exclusivement pour l'usage final propre de leur ménage ;
- aides familiaux collaborant à une entreprise familiale, qu'elle relève du secteur formel ou informel ;
- membres de coopératives informelles de producteurs ;
- employés salariés ou non travaillant dans une entreprise formelle ou informelle non soumise au droit du travail (absence de contrat de travail, de bulletin de paie, de protection sociale (congrés payés, sécurité sociale, etc.)) ;
- travailleurs domestiques.

La phase 1 de l'enquête EESI contient l'ensemble des informations nécessaires pour élaborer des indicateurs sur l'emploi informel et le travail décent quel que soit le statut formel ou non de l'entreprise dans laquelle l'emploi est exercé. Le module détaillé sur la main d'œuvre de la phase 2 permet également d'analyser de façon approfondie les conditions de travail des employés dans le secteur informel en regard des performances économiques observées dans l'unité de production informelle.

Conclusion et recommandations

En définitive, le développement récent du concept d'emploi informel semble être une alternative plus pratique à la notion de secteur informel. En effet, l'emploi informel pour les dépendants est défini par rapport à la nature de la relation d'emploi (mieux connu de l'employé) et non aux caractéristiques de l'entreprise (plus connues de l'employeur). Par ailleurs, il faut distinguer l'informel non agricole de l'informel agricole afin de mieux tenir compte des spécificités de l'univers agricole, de rechercher un consensus dans l'opérationnalisation des concepts pour une mesure et une analyse pertinente du phénomène. L'INS doit jouer un rôle central dans cette opérationnalisation des concepts, en tenant compte des préoccupations des autres acteurs concernés par le secteur informel.

⁵ Discours de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des premiers Etats Généraux de l'emploi au Cameroun 2005.

⁶ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

⁷ BIT (2002).

Choix et élaboration des comptes d'une Unité de Production Informelle (UPI)

Cette partie aborde certaines préoccupations qui se sont posées lors du déroulement de l'enquête. Elle présente ainsi des propositions d'amélioration pour les prochaines enquêtes et s'articule en deux points :

- la problématique de reconstitution des comptes à l'aide des *enquêtes 1-2-3* par l'expérience de l'EESI 2005 au Cameroun ;
- la méthode d'estimation des principaux indicateurs ainsi que des procédures statistiques appliquées.

Les comptes des UPI

La question de la reconstitution de la production

Le compte de production est la première étape pour établir les performances économiques de l'entreprise. Les revenus engendrés par la production sont reportés dans les comptes suivants (compte d'exploitation, compte de revenu, compte des capitaux). La manière dont ce compte est élaboré peut exercer une influence considérable sur l'ensemble du système.

Un des principaux écueils du questionnaire de l'EESI est son orientation sur la production marchande, avec la saisie du chiffre d'affaires généré par les activités de transformation, de commerce et de service. En conséquence, la production non marchande est mal cernée.

Un autre écueil concerne le travail à façon (achat des matières premières par le client) qui se traduit pour les branches concernées par la valorisation du service rendu et non celle de la production.

La production non marchande

Dans certaines activités, la production non marchande peut représenter une proportion importante. En l'excluant du champ de production, elle réduit la valeur ajoutée de l'activité et subséquemment la structure des comptes de l'UPI et de sa branche d'activité. La production non marchande est étudiée sous trois angles : l'autoconsommation, l'autoproduction et les avantages en nature.

L'autoconsommation a été mal appréhendée dans l'EESI 2005. La consommation d'une partie de la production des UPI pour la satisfaction des besoins du promoteur et de son ménage a été sous estimée. Parmi les 4 815 UPI enquêtées, seules 29 d'entre elles ont déclaré une autoconsommation, alors que celle-ci est en général importante dans les activités

telles que le commerce, la restauration et l'industrie agroalimentaire.

L'autoproduction et le problème de la valorisation des intrants autoproduits. On a dénombré 174 unités de production ayant déclaré auto produire un ou plusieurs intrant(s), soit 3,6 % des UPI. La fabrication de produits à base de manioc, la fabrication des autres boissons alcoolisées ainsi que la fabrication des huiles brutes, sont les branches où les UPI déclarent le plus souvent une autoproduction, respectivement de 26 %, 17 % et 10 % des UPI en base brute. Ces chiffres semblent faibles au regard des réalités locales. A titre d'exemple : dans la branche fabrication de produits à base de manioc qui compte 159 UPI en base brute, 41 UPI ont déclaré produire elles-mêmes le manioc. Cependant, parmi les 118 UPI restantes, 18 UPI n'ont pas déclaré le manioc comme intrant, sans doute l'ont-elles produites elles-mêmes mais l'information n'a pas été reportée sur le questionnaire. Si toutes les informations avaient été correctes, le taux d'autoproduction dans cette branche aurait été vraisemblablement de l'ordre d'un tiers et non d'un quart comme initialement calculé.

Une des raisons de cette situation provient de la méthode de traitement des intrants autoproduits. La consigne donnée lors de la formation était de valoriser ces intrants au prix du marché local. Or la détermination du prix local est complexe, notamment lorsqu'il s'agit d'intrants communs (manioc, mil, etc.) qui sont produits par tous et ne font donc pas toujours l'objet d'une transaction commerciale. L'application de cette règle a posé des problèmes lors de la collecte, et s'est traduite dans certains cas par des taux de consommation intermédiaire plus élevés parmi les entreprises qui auto produisent, comparé à celles qui achètent les intrants. Par exemple dans la branche fabrication de produits à base de manioc, le taux de CI des UPI qui auto produisent le manioc est de 68 % contre 55 % pour celles qui achètent le manioc.

Les avantages en nature fournis aux employés ne sont pas considérés. Pour une UPI qui rémunère ses employés en partie en nature par les produits issus de son activité, cette partie de la production n'a pas toujours été prise en compte.

L'enseignement tiré de cette difficulté d'approche serait de sensibiliser davantage les enquêteurs sur la production non marchande. Dans un souci d'harmonisation et d'amélioration de la qualité des données, il serait préférable s'il existe des relevés de prix, de ne pas laisser au promoteur la valorisation au prix du marché des biens autoproduits. Il faudrait alors relever les quantités

autoproduites dans les mêmes unités que s'effectuent les relevés des prix.

Le travail à façon

La question **DC2a** (*Est-ce que certains de vos clients-entreprises vous fournissent en matières premières pour que vous les transformiez pour eux ?*) permet d'appréhender le travail à façon. Environ 7 % des unités de production ont déclaré des matières premières fournies par leurs clients. Cependant l'information chiffrée n'a pas été toujours reportée dans le module DC1A ou **DC4**, tableau récapitulatif des charges de l'UPI.

Au niveau comptable, les UPI ayant reçu des matières premières de leurs clients ne déclarent pas ces intrants. Cette démarche introduit un biais dans la structure de l'activité et son traitement, dans la mesure où l'UPI semble fonctionner sans matière

première ni fourniture. En réalité, la production déclarée par ces UPI correspond plutôt à la valeur ajoutée. Pour obtenir le niveau de production, il faut prendre en compte les consommations intermédiaires utilisées. La valeur ajoutée n'est pas modifiée, mais la structure du compte de production est corrigée. Dans ce cas, il y a sous estimation du niveau de la production et des charges. Ces pratiques sont très fréquentes dans le BTP, la fabrication de produits en bois assemblés et de meubles et la fabrication d'articles d'habillement.

Afin d'améliorer ce point, il a été suggéré d'orienter la question **DC1a** (*Pour votre activité combien avez-vous dépensé au cours du dernier mois d'activités pour les matières premières ?*) sur la valeur des intrants utilisés et non achetés, en demandant qui a supporté le coût.

| DC. DEPENSES ET CHARGES | | | | | | | | | CADRE RESERVE A LA CODIFICATION | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------|-------|-----------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------|---------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------|------------------------|-----|-----|-----|-----|
| DC 1a. Pour votre activité combien avez-vous dépensé au cours du dernier mois d'activités pour les matières premières ? | | | | | | | | | Codeproduit | Valeur Mensuelle | Financement | Origine | | | | |
| (Milliers de Fcfa) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Nom du produit | Période | Unité | Quantité | Prix unitaire (en FCFA) | Valeur mensuelle (en FCFA) | Financement | Origine | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | | | ... | ... | ... | ... |
| A | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL MENSUEL | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DC 1b. Pour les produits vendus en l'état au cours du dernier mois d'activité, combien avez-vous dépensé (coût des stocks)? | | | | | | | | | Codeproduit | Valeur Mensuelle | Financement | Origine | | | | |
| (Milliers de Fcfa) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Nom du produit | Période | Unité | Quantité | Prix unitaire (en FCA) | Valeur mensuelle (en Fcfa) | Financement | Origine | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | | | ... | ... | ... | ... |
| A | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL MENSUEL | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code période : | | 1. Jour | | 2. Semaine | | 3. Quinzaine | | 4. Mois | | 5. Trimestre | | 6. Année | | | | |
| Code financement : | | 0. Fonds propres de l'UPI | | | | 1. Epargne, don | | 2. Crédits fournisseurs | | 3. Emprunt | | 4. Autre | | | | |
| Code origine : | | 1. Secteur public | | 2. Grande entreprise privée commerciale | | 3. Petite entreprise commerciale | | 4. Grande entreprise privée non commerciale | | 5. Petite entreprise non commerciale | | 6. Ménage/ Particulier | | | | |
| | | 7. Importation directe | | 8. UPI elle-même | | | | | | | | | | | | |

Problématique de la reconstitution des charges

La reconstitution des charges repose sur les tableaux **DC1a**, qui enregistre les matières premières et fournitures utilisées directement dans le processus de production. Il concerne surtout les UPI de transformation et des services, éventuellement les UPI commerciales pour les

produits comme les emballages utilisés. Les autres charges sont abordées dans le tableau **DC4**.

Outre le travail à façon et l'autoproduction déjà évoqués, la reconstitution des charges est rendue difficile du fait de l'estimation des charges indivisibles pour les UPI exerçant à domicile. Par ailleurs des erreurs d'affectation des charges ont été notées et de nouvelles charges ont dû être ajoutées.

| DC 4. Quelles sont, au total, les charges de votre unité de production au cours de la période de référence ? | | | | | | CADRE RESERVE A LA CODIFICATION | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------|------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| N° | Charges | Période | Valeur (en Fcfa) | Valeur mensuelle (en Fcfa) | Origine | Valeur mensuelle (Milliers Fcfa) | Origine |
| 01 | Rémunérations (report MO 3) | <input type="checkbox"/> | | | | | |
| 02 | Primes et avantages (report MO 4) | <input type="checkbox"/> | | | | | |
| 03 | Matières premières (report DC 1a) | <input type="checkbox"/> | | | | | |
| 04 | Coûts d'achat des produits vendus (report DC 1b) | <input type="checkbox"/> | | | | | |
| 05 | Loyer | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 06 | Eau | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 07 | Gaz | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 08 | Electricité | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 09 | Téléphone, Internet | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 10 | Combustibles, carburant, éclairage | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 11 | Petit outillage et fournitures | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 12 | Transport/Manutention, assurances | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 13 | Réparations | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 14 | Autres services | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 15 | Cotisations sociales, CNPS | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 16 | Intérêts versés | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 17 | Impôts (Patente, impôt libératoire) | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 18 | Impôts locaux (ticket, OTVP ⁷ , etc.) | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 19 | Droit d'enregistrement et de bail | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 20 | Autres impôts et taxes | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| 21 | Autres charges _____ (Préciser) | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| TOTAL MENSUEL | | | | | | | |

| | | | | | | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Code période : | 1. Jour | 2. Semaine | 3. Quinzaine | 4. Mois | 5. Trimestre | 6. Année |
| Code origine : | 1. Secteur public | 2. Grande entreprise privée commerciale | 3. Petite entreprise commerciale | 4. Grande entreprise privée non commerciale | 5. Petite entreprise non commerciale | 6. Ménage/Particulier |
| | 7. Importation | | | | | |

⁷ OTVP : Occupation Temporaire de la Voie Publique.

Les charges indivisibles

Les unités de production informelles qui exercent à domicile partagent certaines charges avec les ménages. Il s'agit de l'électricité, du gaz, de l'eau et du loyer. Les promoteurs de ces UPI ont du mal à imputer, au sein de cette utilisation mixte, le montant des charges destinées à l'activité. Sur l'ensemble de l'échantillon, près de la moitié des UPI exercent à domicile. Ce ratio atteint 73 % pour les UPI industrielles (hors BTP). Sur un total de 1 824 UPI exerçant à domicile, avec ou sans installation spécifique, 64 promoteurs déclarent des charges de loyer, 326 des charges d'eau et 23 des charges de gaz⁸.

Dans le cas spécifique de la restauration, il existe parfois deux lieux d'activité : le domicile où sont préparés les plats et le point de vente. Dans l'EESI, un seul lieu d'activité a été retenu, le lieu de vente pour la restauration. Ainsi, concernant cette branche d'activité, il est fort probable de constater une sous-déclaration des charges indivisibles. La collaboration avec le service des comptes nationaux doit permettre de réfléchir à des procédures d'estimation de la part de ces charges imputables à l'UPI.

Erreurs d'affectation des charges

Ces erreurs concernent à la fois les confusions entre les types de tableaux à remplir et les confusions entre types de charges au sein du tableau **DC4**.

Les confusions subsistent entre **DC1a** relative à l'estimation des matières premières achetées et **DC4** récapitulant les charges de l'unité de production. Certaines fournitures comme le savon (restauration), les aiguilles (couture), etc. ont été reportées selon les cas en **DC1a**, **DC4** correspondant à l'item « petit outillage et fourniture » ou encore à l'item « autres charges ». Pour les activités de call box, l'achat des cartes de recharge, le paiement des frais d'abonnement, des frais d'entretien et de consommation ont été reportés selon les cas en **DC1a** ou **DC4** « Téléphone, Internet ».

Des confusions existent également entre **DC4** et **EIF**⁹. Les principales erreurs ont porté sur la distinction entre le petit outillage et les équipements, ainsi que les réparations, l'entretien et l'investissement.

Au sein du tableau DC4, la distinction entre « autres charges » et « autres services » n'est pas

claire. L'inconvénient étant que les deux types de charge ne sont pas traités de façon identique lors de l'établissement des comptes des unités de production. Ainsi, certains services tels que le moulage des céréales ou des tubercules, le surfilage ont souvent été enregistrés en autres charges alors qu'il s'agit d'autres services.

Pour améliorer la prise en compte des charges supportées par l'UPI, de nouveaux items devront être ajoutés au module relatif aux charges. Il faut sensibiliser à nouveau les enquêteurs sur les différents types de charges. Il reste néanmoins compte tenu de la spécificité de certaines charges et de leur traitement au cas par cas, à procéder à un contrôle rigoureux de ce tableau.

Le contrôle du compte d'exploitation

Dans l'EESI 2005, il a été demandé aux enquêteurs de contrôler la qualité des comptes lors de la collecte en calculant la valeur ajoutée et le coefficient technique. Cette consigne a permis de limiter les erreurs. Cependant elle n'a pas été suivie par l'ensemble des enquêteurs. Il est important d'effectuer un contrôle lors de la collecte à condition de ne pas trop alourdir cette opération. Un autre type de vérification doit être envisagé, mais suffisamment simple pour être compris de tous et facilement applicable.

Ainsi, un contrôle simple pourrait être opéré en comparant le total des charges au total du chiffre d'affaires. Il suffirait d'ajouter deux lignes au tableau **DC4**, pour le chiffre d'affaires total (à reporter de la section PV, module détaillant toute la production), et le revenu brut = (chiffres d'affaires – charges).

Le compte de capital

Le module **EIF** du questionnaire estime le capital détenu et l'investissement réalisé par l'UPI au cours de l'année. Cependant l'utilisation mixte des équipements par l'UPI et par le ménage rend parfois difficile cette estimation. Le problème est de même nature que celui évoqué au niveau des charges indivisibles.

Méthode d'estimation des principaux indicateurs ainsi que des procédures statistiques appliquées

Le calcul des indicateurs du marché du travail (taux d'activité, taux de chômage, part des emplois du secteur informel, etc.) n'a pas posé de problèmes autres que ceux déjà mentionnés plus haut à savoir : la difficulté de compréhension du concept d'activité, de la notion de comptabilité formelle et de celle de l'enregistrement statistique par les enquêteurs d'une part et par les ménages enquêtés d'autre part. La plus grande difficulté a été

⁸ Données brutes.

⁹ EIF est un module du questionnaire décrivant le capital détenu par l'UPI (équipements, investissements, financement et endettement des unités de production).

l'élaboration des comptes du secteur informel et particulièrement l'annualisation des comptes des UPI.

Problématique de l'annualisation des comptes

L'annualisation des agrégats repose sur le rythme d'activité au cours des douze derniers mois (question **DC6a**) et les recettes minimum et maximum sur la même période (question **DC6b**). Le tableau rétrospectif sur le rythme d'activité de l'UPI ne distingue pas la non activité d'une UPI (congé, fermeture annuelle, etc.) de son inexistence (cas des UPI créées au cours des 12 derniers mois).

Les UPI irrégulières. Sur l'ensemble des 4 809 UPI enquêtées, 70 % ont déclaré une activité continue sur les douze derniers mois, 6,5 % des UPI ont eu un seul mois sans activité. Environ 14 % des UPI n'ont pas eu d'activité au cours du mois précédant l'enquête, 9 % des UPI n'ont pas eu d'activité au cours des deux mois précédant l'enquête et enfin près de 4 % n'ont pas été actives au cours des trois mois précédant l'enquête. Toutes ces UPI ont été enquêtées sur leur dernier mois d'activité. Ce résultat ne semble pas lié au milieu de résidence mais à l'extension du dispositif 1-2-3 en milieu rural. En outre, certaines UPI ont été créées au cours de l'année précédente, expliquant ainsi qu'elles n'aient pas eu d'activité sur quelques mois.

Les conséquences de cette inactivité au cours de la période de référence théorique (mois précédant l'enquête) n'ont pas été réellement évaluées. Cependant, on peut s'attendre à ce que les agrégats économiques mensuels soient biaisés, ainsi qu'à une éventuelle surestimation de la production.

Le traitement sur la saisonnalité de l'activité a permis de calculer les variables économiques au niveau annuel (chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée). Au cours des douze derniers mois, le chef de l'UPI a renseigné sur le rythme de son activité par rapport à une recette maximum et minimum également indiquée. Ainsi, à chaque mois correspond un indicateur d'activité (1 : rythme maximum ; 2 : rythme moyen ; 3 : rythme minimum ; 0 : pas d'activité et 9 : non déclaré). Environ 300 UPI ayant déclaré un mois maximum sans déclarer de minimum ou vice versa ont été corrigées après retour aux questionnaires. Il s'agissait pour la plupart des cas d'un mauvais report dans le code réponse du questionnaire.

Les opérations devraient différencier le calcul des agrégats mensuels de celui des agrégats annuels. Les agrégats mensuels ne devraient prendre en compte que les UPI qui ont été actives au cours du mois de référence, tandis que les agrégats annuels

devraient tenir compte en plus de celles n'ayant pas été actives au cours du mois précédant l'enquête.

Au-delà de l'annualisation, la publication des agrégats en niveau absolu (chiffre d'affaires (CA), Production, valeur ajoutée (VA), effectif des UPI) n'a pu être officialisée en raison de la non-disponibilité des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat. Aussi, seules les structures (chiffre d'affaires moyen par UPI, production moyenne par UPI, valeur ajoutée moyenne par UPI, répartition en pourcentage des agrégats entre branches d'activités, etc.) ont été publiées. Pour faire face à cette critique néanmoins justifiée, les données en valeur de la prochaine enquête sur le secteur informel doivent impérativement être publiées.

Calcul des agrégats économiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée)

Calcul du chiffre d'affaires mensuel (CA)
($CA = PV2D + PV3D + PV4D$)

Les UPI avec un CA inférieur à 10 000 FCFA mensuel (9 % du nombre total d'UPI enquêtées) ont été systématiquement vérifiées. Environ une quinzaine d'UPI ayant un chiffre d'affaires nul a été supprimée du fichier d'analyse et d'extrapolation finale. Plus de la vingtaine d'UPI ayant un chiffre d'affaires supérieur à 4 000 000 FCFA mensuel a été systématiquement vérifiée et parfois corrigée. En effet, le chiffre d'affaires mensuel réalisé par ces quelques UPI représentait 16 % du CA total de l'ensemble des UPI de l'échantillon.

Calcul de la valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est égale à la production moins le montant des consommations intermédiaires. Cet agrégat a permis de corriger les données des UPI ayant une valeur ajoutée négative. Moins de 2 % des UPI ont été ainsi repérées et maintenues dans le fichier final.

Conclusion et recommandations

Le bilan des enquêtes mixtes ménages-entreprises du secteur informel en Afrique et en particulier au Cameroun, fait ressortir deux principaux problèmes : la détermination de l'univers des UPI à considérer dans l'analyse et le problème de reconstitution des comptes des UPI. L'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) de 2005 au Cameroun, exécutée à l'échelon national, a été riche d'enseignements. En effet, en optant pour la saisie centralisée des questionnaires de la phase 1, l'établissement de la base de sondage et le tirage de l'échantillon des UPI en ne laissant pas cette responsabilité aux superviseurs régionaux, l'enquête a permis d'obtenir un taux de réponse à plus de 92 %. Quant aux difficultés courantes de

reconstitution des comptes des UPI, elles portent aussi bien sur l'évaluation de la production (surtout non marchande) que sur les charges supportées en raison de l'autoproduction mal appréhendée et du non discernement entre les charges du ménage et celles de l'UPI. Grâce au bilan méthodologique détaillé, à l'expérience acquise des personnels et à

une plus forte collaboration entre le service responsable des enquêtes auprès des ménages et celui des comptes nationaux, la prochaine édition de l'enquête devra sûrement bénéficier des améliorations proposées.

Références Bibliographiques

AFRISTAT (1999), « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », Série méthodes N°2, Décembre.

Anjueneya Njoya A., Guillemin S., Mba M., Merceron S., Ndjomo S., Torelli C. (2008), « Dynamique du marché de l'emploi à Yaoundé entre 1993 et 2005 : des déséquilibres persistants », *STATECO* n°102.

BIT/OIT (1993), « Résolution n°2 concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, Janvier.

BIT/OIT (2002), « Travail décent et économie informelle », Rapport VI Conférence internationale du Travail, 90^e session, juin 2002. Genève.

DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO* n°78.

INS (2005a), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 1 : Enquête sur l'emploi. Rapport principal », Yaoundé, Décembre, 93 p.

INS (2005b), « Manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun », 4^e édition, Yaoundé, Mai, 179 p.

INS (2005c) : Les Comptes Nationaux de Cameroun 1993-2003 selon le SCN1993. Yaoundé, Août.

INS (2006a), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 2 : Enquête sur le secteur informel. Rapport principal », Yaoundé, Février, 90 p.

INS (2006b), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005 : bilan méthodologique », Yaoundé, Septembre, 54 p.

Leenhardt B. (2007), « Convergence entre enquêtes et comptes nationaux ? La stagnation du revenu par tête au Cameroun entre 1993 et 2005 », *STATECO*, n°101

Hussmans R. (2003), « A labour force survey module on informal employment as a tool for enhancing the international comparability of data », Sixth meeting of the expert group on informal sector statistics (Delhi group).

Séruzier M. (1996b) : « Construire les comptes de la nation selon le SCN1993 », Economica, Paris,

Roubaud F. (1992), « Proposals for incorporating the informal sector into National Accounts » *INTERSTAT*, n°6.

Vescovo A., Bocquier P., Torelli C. (2008), « Mesure du secteur informel : sensibilité aux données manquantes et validation d'une imputation probabiliste », *STATECO*, n°102.